

MAIRIE DE BOHARS SERVICE ANIMATION JEUNESSE



REGLEMENT INTERIEUR Année 2025 - 2026

Service Animation Jeunesse

Foyer des jeunes 1, Rue Prosper Salaün 29820 BOHARS Mail: animation-jeunesse@mairie-bohars.fr Téléphone: 02 98 37 36 91 / 06 77 19 92 11

02 98 03 59 63

Le Foyer des Jeunes

Les activités organisées par la ville de Bohars permettent aux jeunes, à partir de leur entrée en CM2 et jusqu'à 17 ans inclus, de participer à différentes sorties durant les vacances (laser-game, bowling, karting...), de découvrir des activités sportives et culturelles sur ou en dehors de la commune.

Pendant les vacances scolaires, des mini-séjours peuvent être organisés.

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant la période scolaire : mercredi de 13h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaire : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

En matinée ou en soirée suivant le programme proposé.

Les horaires peuvent évoluer au cours de l'année suivant les activités et les projets des jeunes.

RESPECT DES REGLES ELEMENTAIRES

La notion d'ouverture à tous du Foyer des Jeunes implique le respect mutuel des uns et des autres.

Respect du jeune envers les animateurs.

Respect des jeunes entre eux.

Respect du matériel et des locaux.

LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

La commune est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel.

Le personnel se compose comme suit:

- ✓ Jean-Philippe Souriment (coordinateur jeunesse, responsable de la structure)
- ✓ Des animateurs, vacataires diplômés
- ✓ Des stagiaires

Cet encadrement peut être renforcé en fonction de la fréquentation et suivant la réglementation en vigueur par d'autres animateurs municipaux.

Afin de prévoir au plus juste le nombre d'animateurs nécessaires au bon fonctionnement des activités, il est important de prévenir au plus tôt de la venue de votre enfant.

COMPORTEMENT

Les usagers du Foyer des Jeunes veilleront à éviter tout débordement de nature à attenter aux notions de respect mutuel indiquées ci-dessus, que ce soit à l'intérieur du foyer ou aux abords.

Tout non-respect du règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

SECURITE

Les utilisateurs se conforment aux normes de sécurité en vigueur. Il est interdit d'introduire des produits illicites (alcool, drogues) à l'intérieur du foyer des jeunes.

LOCAL ET MATERIEL

Le local et le matériel seront utilisés avec soin, afin d'éviter toute détérioration. En cas de dommage, il sera demandé le remboursement des frais de remplacement, de réparation ou le versement d'une indemnité correspondant au préjudice causé : « Qui casse, paie ! »

INSCRIPTION

Dossier d'inscription complet à remettre à l'Animateur Jeunesse :

- ✓ Fiche d'inscription
- ✓ Fiche sanitaire de liaison
- ✓ Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, copie du carnet de vaccinations, ou attestation d'un médecin
- ✓ Approbation du règlement intérieur
- ✓ Attestation de responsabilité civile
- ✓ Adhésion

Le dossier doit être dûment complété (ficher d'inscription, fiche sanitaire, signature du règlement intérieur par le jeune et le responsable légal et une attestation de responsabilité civile). <u>Pour une 1ère inscription, le dossier doit être remis en main propre au foyer des jeunes.</u>

Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) aux activités par mail (**recommandé**), au foyer des jeunes ou à la mairie (1, Rue Prosper Salaün, Bohars) dans la limite des places disponibles. <u>Il est donc</u> fortement recommandé de s'y prendre le plus tôt possible.

PAIEMENT

Adhésion à l'année de 5€ (de septembre à septembre), puis inscription gratuite ou payante suivant les activités proposées à l'ordre de Régie Tickets Sports Bohars.

- ✓ Toute absence justifiée (raisons médicales ou familiales) du jeune inscrit à une activité fera l'objet d'un remboursement si l'annulation est faite 48h avant.
- ✓ En cas d'annulation de la part de l'équipe d'animation d'une activité, celle-ci sera remboursée.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation, en tant qu'entité organisatrice du foyer des jeunes, la commune de Bohars a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, ainsi que celles du personnel encadrant et des participants aux activités proposées.

Les responsables légaux des mineurs concernés sont également informés de leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance péri et extrascolaire, plus couvrant que la seule responsabilité civile (défense-recours, individuelle accident...). Si un tel contrat est souscrit pour votre enfant, merci de joindre l'attestation d'assurance à votre dossier d'inscription.

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux les jeunes, pour leur offrir des vacances et des loisirs de qualité et pour assurer un bon fonctionnement de l'accueil.

Merci de le respecter.



MAIRIE DE BOHARS

SERVICE ANIMATION JEUNESSE



DHARS	du carnet de vaccinations, Règlement intérieur (A conse Approbation du règlement Attestation de responsabilité	de santé relatives aux vaccinations, copie ou attestation d'un médecin erver)
	FICHE D'INSCRIPTION 20	025 - 2026
lom et prénom du r	mineur :	
Date de naissance:		Sexe : F M
Adresse:		Ville :
	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom:		
Prénom :		
N° tél fixe :		
Mobile :		
e-mail :		
Adresse (si différente) :		
Régime d'affiliation d □ Sécurité So	du mineur :	
N° d'immatr	iculation :	
Allocataire CAF : n° (CAF (important pour le calcul du QF) :	
Allocataire autre cais	sse : n° :	
Assurance scolaire o	u responsabilité civile :	
Mutuelle :	N° de Contrat	t

Nom – Adresse – N° tél. du médecin traitant :

□ Oui

 $\quad \square \; Non$

Votre enfant a-t' il un dossier MDPH

Autorisation parentale

Ayant pris connaissance du fonctionnement du Service Animation Jeunesse,
je soussigné(e)
responsable légal du mineur
1) Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par le Service Animation Jeunesse,
2) Autorise mon enfant à venir aux activités proposées et à les quitter par ses propres moyens,
3) Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ de l'activité à laquelle est inscrit mon enfant,
4) Autorise, en cas d'urgence, les organisateurs à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mon enfant,
5) M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés,
6) Autorise la Mairie à faire transporter mon enfant pour les besoins des activités: - par des moyens de transports collectifs publics (car, SNCF, Bibus), - à l'aide d'un minibus mis à disposition par la ville, ou loué par le Service Animation Jeunesse,
7) Atteste que j'ai été informé(e) des modalités d'organisation du ou des mini séjours auxquels mon enfant est inscrit,
8) Autorise la Mairie à reproduire des photos et/ou vidéos de mon (mes) enfant(s) dans le cadre des activités du Service Animation Jeunesse,
9) Autorise la direction de l'accueil de loisirs à consulter la CAF afin d'obtenir le quotient familial par l'intermédiaire du site CAFPRO,
10) Certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche.
Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès ou de rectification des informations vous concernant.
Lu et approuvé
Fait à
Le
Signature du représentant légal



APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ANIMATION JEUNESSE DE BOHARS

Je soussigné(e) – Nous soussignés	
Père	
Nom – prénom :	
Mère	
Nom – prénom :	
Responsable(s) légal (aux) de l'enfant :	
Certifie(ons) avoir pris connaissance du règler Bohars et m'engage (nous engageons) à le res	nent intérieur du service Animation Jeunesse de pecter.
Fait le	
A	
Lu et approuvé	Lu et approuvé
Signature du père	Signature de la mère
Je, soussignérèglement de l'Animation jeunesse de Bohars	certifie avoir pris connaissance du présent et m'engage à le respecter.
Signature du jeune	Signature de l'animateur



RECONDUCTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION DU SERVICE ANIMATION JEUNESSE DE BOHARS

naissance:			Sexe : F	М
		Ville :		
cription.	us permet de reconduire l' orriger si besoin les éléme			
Année	Date et signature du responsable légale 1	Date et signature du responsable légale 2	Adhésion de 5 €	Signature do
2025-2026				
2026-2027				
2027-2028				
2028-2029				
2000 5222				
2029-2030				



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfaN° 10008*02

					1 – EN	IFANT		
FIGUE SANITAIDE				NOM :				
FICHE SANITAIRE				NOM: PRÉNOM:				
DE LIAISON								
		DATE DE NAISSANCE :						
					GARÇ	ON FILLE		
LLE ÉVITE DE VO	OUS DÉ	ÉMUNIF	R DE SON CA	RNET DE S	SANTÉ ET V	ES PENDANT LE SÉJO OUS SERA RENDUE A ats de vaccinations de l'	LA FIN DU :	IFANT ; SÉJOUR.
VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES		VACCIN	S RECOMMANDÉS	DATES	
Diphtérie					Hépatité	e B		
Tétanos					Rubéole (Oreillons Rougeole		
Poliomyélite					Coquelu	ıche		
Ou DT polio					Autres (préciser)		
Ou Tétracoq								
3CG								
ACCIN ANTI-TÉTAN - RENSEIGN I	IQUE N	e prés I ts m	EENTE AUCUNE	CONCEF	NDICATION	AT MÉDICAL DE CONTR ENFANT ur ? oui □ non		ATTENTION
ACCIN ANTI-TÉTAN - RENSEIGNI - enfant suit-il i i oui joindre une o	EMEN un tra	E PRÉS ITS M nitemo ance ré	EENTE AUCUNE EDICAUX ent médic cente et les m	CONTRE-IN CONCER al penda nédicament	NDICATION RNANT L' nt le séjon s correspon	ENFANT		
ACCIN ANTI-TÉTAN - RENSEIGNI 'enfant suit-il i i oui joindre une o	EMEN un tra	E PRÉS ITS M nitemo ance ré quées a	EENTE AUCUNE EDICAUX ent médic cente et les m u nom de l'el	CONTRE-INCONCER al penda nédicament nfant avec	NDICATION RNANT L' nt le séjoi s corresponda notice)	ENFANT ur?oui □ non		
ACCIN ANTI-TÉTAN - RENSEIGNI 'enfant suit-il i i oui joindre une o	EMEN un tra rdonna e marq	E PRÉS ITS M itemo ance ré quées a ucun m	EENTE AUCUNE EDICAUX ent médic cente et les m u nom de l'el	CONTRE-INCONCER al penda nédicament nfant avec e pourra êtr	RNANT L' nt le séjoi s corresponda notice) e pris sans	ENFANT ur ? oui □ non dants <i>(boîtes de médic</i> ordonnance.		
ACCIN ANTI-TÉTAN - RENSEIGNI 'enfant suit-il i i oui joindre une o	EMEN un tra rdonna e marq	E PRÉS ITS M iitem ance ré quées a ucun m	EENTE AUCUNE IÉDICAUX ent médic cente et les m u nom de l'el édicament ne	CONTRE-IN CONCER al penda nédicament nfant avec i e pourra êtr	RNANT L' nt le séjoi s corresponda notice) e pris sans	ENFANT ur ? oui □ non dants (boîtes de médic ordonnance. ANTES ?		s leur
- RENSEIGNI - RENSEIGNI - 'enfant suit-il i i oui joindre une o	EMEN un tra rdonna e marq Au L'ENF	E PRÉS ITS M iitem ance ré quées a ucun m	EENTE AUCUNE IÉDICAUX ent médic cente et les m u nom de l'el édicament ne -T-IL DEJA E	CONTRE-IN CONCER al penda nédicament nfant avec i e pourra êtr	RNANT L' nt le séjon s corresponda notice) e pris sans	ENFANT ur ? oui □ non dants (boîtes de médic ordonnance. ANTES ?	□ caments dans	s leur
ACCIN ANTI-TÉTAN - RENSEIGNI - enfant suit-il i i oui joindre une o mballage d'origin RUBÉOLE	EMEN un tra rdonna e marq Au L'ENF	E PRÉS ITS M nitemo ance ré quées a ucun m FANT A VARI	EENTE AUCUNE IÉDICAUX ent médic cente et les m u nom de l'el édicament no -T-IL DEJA EI CELLE	CONTRE-IN CONCER al penda nédicament nfant avec le pourra êtr U LES MAL	RNANT L' nt le séjoi s corresponda notice) re pris sans ADIES SUIV	ENFANT ur ? oui □ non dants (boîtes de médic ordonnance. ANTES ? RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	caments dans	s leur ATINE
- RENSEIGNI - RENSEIGNI - enfant suit-il i i oui joindre une o mballage d'origin RUBÉOLE	EMEN un tra rdonna e marq Au L'ENF	E PRÉS ITS M nitemo ance ré quées a ucun m FANT A VARI	EENTE AUCUNE IÉDICAUX ent médic cente et les m u nom de l'en édicament no -T-IL DEJA EI CELLE	CONTRE-IN CONCER al penda nédicament nfant avec i e pourra êtr U LES MAL	RNANT L' nt le séjoi s corresponda notice) re pris sans ADIES SUIV	ENFANT ur ? oui non dants (boîtes de médic ordonnance. ANTES ? RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ oui non	caments dans	s leur ATINE
RUBÉOLE OUI non COQUELUCHE OUI non	EMEN un tra rdonna e marq Au L'ENF	E PRÉS ITS M nitemo ance ré quées a ucun m FANT A VARI oui	EENTE AUCUNE IÉDICAUX ent médic cente et les m nu nom de l'el édicament ne -T-IL DEJA El CELLE non TITE non	CONTRE-IN CONCEF al penda nédicament nfant avec i e pourra êtr U LES MAL ANG Oui ROUG	RNANT L' nt le séjon s corresponda notice) e pris sans ADIES SUIV GINE non EOLE	ENFANT ur ? oui non dants (boîtes de médic ordonnance. ANTES ? RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ oui non OREILLONS oui non	caments dans	s leur ATINE
COQUELUCHE Oui non COQUELUCHE ALLERGIES : A	EMEN un tra rdonna e marq Au L'ENF	E PRÉS ITS M item item ince ré quées a ucun m FANT A VARI oui oui TAIR	EENTE AUCUNE IÉDICAUX ent médic cente et les m u nom de l'en édicament no -T-IL DEJA EI CELLE non non non ES oui	CONTRE-IN CONCER al penda nédicament nfant avec le pourra êtr U LES MAL ANG Oui ROUG Oui	RNANT L' nt le séjoi s corresponda notice) re pris sans ADIES SUIV SINE non EOLE MÉDIC AUTRE	ENFANT ur ? oui non dants (boîtes de médic ordonnance. ANTES ? RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ oui non OREILLONS oui non	SCARLA	ATINE non non non non non non non non non no

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE S. OPÉRATION, RÉÉDUCATION)	ANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISE) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES	S CONVULSIVES, HOSPITALISATION, PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)
		S PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES
5 - RESPONSABLE DE		
		RÉNOM
ADRESSE (PENDANT LE SEJ	OUR	
Numéros de téléphone :	a catalia i	4
Mère : domicile : Père : domicile :		
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN T	·	
Je soussigné(e),exacts les renseignements port mesures (traitement médical, he	és sur cette fiche et autorise le responsa	responsable légal de l'enfant, déclare able du séjour à prendre, le cas échéant, toutes rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise t de l'hôpital après une hospitalisation.
N° de sécurité sociale :		
Date :	Signature :	
	LIR PAR LE DIRECTEUR A L'A E L'ORGANISATEUR DU SÉJO	TTENTION DES FAMILLES DUR OU DU CENTRE DE VACANCES
OBSERVATIONS		